

Montréal, le 30 septembre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Distributeur et intervenants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2015-2016
Dossier de la Régie : R-3905-2014**

La formation chargée de l'examen de la demande mentionnée en titre me prie de vous informer qu'elle inclut, comme sujet à traiter dans le cadre du dossier mentionné en titre, le suivi demandé par la Régie au paragraphe 113 de la décision D-2014-056 (dossier R-3891 2014), relativement à l'état des discussions du Distributeur avec l'AREQ quant à la possibilité de participation des membres de cette dernière aux options d'électricité interruptible.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.